Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 033-213303928-20261001-D2026_033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE CROIX DU MONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Délibération N°33 - 2026

SEANCE DU JEUDI 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Amélie AUDUREAU,

Nombre de membres élus : 15
Nombre de procurations : 02
Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Présents : Amélie AUDUREAU, Charles DELALANDE, Karine POUYMAYOU, Max JUMELLE, Lola BRICENO, Yohann DAVIAU, Laetitia PLANTE, Laurence BAILIERE, Christophe ORDAX, Anthony POIRIER

Absents excusés : Cyril CIGANA, Rémy DENIS, Audrey DUCOS

Procurations : Philippe GUILLAUME à Amélie AUDUREAU, Annick DUSARTà Karine POUYMAYOU

Madame POUYMAYOU est nommée secrétaire de séance

OBJET : Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale.

Madame la maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action social auprès duquel la collectivité a adhéré depuis de nombreuses années.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex, une antenne du CNAS au niveau local est située à Bordeaux Lac. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Madame la Maire propose de nommer DELALANDE Charles en qualité de délégué(e) élu(e) pour représenter les agents de la commune au sein du CNAS.

Madame la Maire propose de nommer MASSIEU Marie-Aurore parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS en qualité d'agent délégué pour représenter les agents de la commune au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer DELALANDE Charles en qualité de délégué CNAS du collège des élus, pendant toute la durée du mandat.

Votes pour	10
Votes contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré à Sainte Croix du Mont, le 1er octobre 2026

La secrétaire
Karine POUYMAYOU

La Maire
Amélie AUDUREAU

MAIRIE DE STE CROIX DU MONT 33 (GIRONDE)